

Soutien important pour les infrastructures sportives du Jura bernois : nouveau paddock à Tavannes et travaux dans la patinoire de Moutier

Fonds du sport

Durant sa séance plénière du mercredi 31 mai 2017, le Conseil du Jura bernois (CJB) a octroyé des subventions importantes en faveur des infrastructures sportives de la région. Tout d'abord, la Société de cavalerie de Tavannes reçoit une subvention de 84'000 francs pour la construction d'un nouveau paddock en sable doté, entre autres, d'un système d'arrosage et d'éclairage performant pour la pratique des sports équestres. Ensuite, la société anonyme prévôtoise sans but lucratif « Prévoglace SA » obtient une subvention de 71'000 francs pour l'assainissement du système de condensation de la patinoire de Moutier. Ces travaux permettront de pallier les difficultés rencontrées en début de saison pour fabriquer de la glace.

La FSG de Saint-Imier reçoit également une aide financière de 25'600 francs pour divers travaux en lien avec les sanitaires ainsi que pour l'installation d'une nouvelle infrastructure utilisée pour le saut en hauteur et le saut en longueur.

Deux manifestations obtiennent également des subventions : l'association Arc et forêt de Tavannes reçoit une subvention de 5'000 francs pour l'organisation de son concours de tir à l'arc 3D en forêt et le Tennis Club Malleray-Bévilard reçoit une subvention de 500 francs pour l'organisation de son Tournoi du printemps.

Subventions culturelles

Les Estivales musicales de Court reçoivent une subvention de 70'000 francs, dont 15'000 francs sous forme de garantie de déficit, pour la mise sur pied de la 12^{ème} édition du festival. Un soutien additionnel sera octroyé par l'Office de la culture pour le volet biennois du festival, avec le soutien du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne.

Le réalisateur Remo Legnazzi se voit octroyer une subvention de 25'000 francs pour la réalisation d'un film documentaire par des jeunes du Jura bernois, leur permettant de présenter leur village sous un autre angle.

L'Ecole de musique du Jura bernois reçoit quant à elle une aide financière de 20'000 francs pour l'acquisition de deux harpes, comme le prévoit le concept culturel du CJB.

L'historienne de l'art et ancienne directrice du Centre PasquArt, Dolores Denaro, obtient une aide financière de 20'000 francs pour son projet de publication consacrée à l'œuvre plastique d'Erika Pedretti, écrivaine renommée longtemps établie à La Neuveville.

L'association « Concert Petit-Val » se voit octroyer une aide à la réalisation de 10'000 francs ainsi qu'une garantie maximale de déficit de 4'000 francs pour l'organisation du festival « O-tone Jazz », qui se tiendra en septembre 2017.

La commune de Tramelan reçoit une aide au projet de 1'500 francs pour l'organisation d'un cycle de conférences sur le thème des rapports entre la Suisse et l'Europe au cours des 500 dernières années.

Le CJB a par ailleurs octroyé trois garanties de déficit ce mois-ci :

- à la Fête de la musique de Sonceboz-Sombeval, qui se tiendra le 21 juin 2017, à hauteur de 2'000 francs ;
- à la Fête de la musique de Tramelan, qui se tiendra du 16 au 21 juin 2017, à hauteur de 1'600 francs ;
- à l'association des Amis des livres en liberté pour l'organisation de son spectacle « Carrément chèvre », à hauteur de 800 francs.

Finalement, trois subventions annuelles ont été allouées aux organismes suivants :

- 60'000 francs pour l'Atelier de gravure de Moutier
- 6'000 francs pour l'Atelier de Bruxelles
- 5'000 francs pour l'espace culturel « La Nef » au Noirmont.

Fonds de loterie

La commune de Perrefitte reçoit une subvention de 7'570 francs pour le réaménagement de la place de jeux de l'école.

La Fondation rurale interjurassienne (FRI) obtient une subvention de 5'610 francs pour la publication de sa brochure « Terroir BEJUNE ».

Le Club de Jödler « Anemone » de Tramelan se voit octroyer une subvention de 1'290 francs pour l'acquisition de nouveaux uniformes.

Finalement, le CJB préavise favorablement à l'intention du Conseil-exécutif deux demandes de subvention dans le domaine de la protection des monuments historiques, à savoir deux projets de réfection et de restauration de maisons d'habitation et commerciales. Le montant total de ces deux subventions s'élève à 48'000 francs.

Total des subventions accordées

Le CJB a accordé ou préavisé, dans sa séance du mercredi 31 mai 2017, des subventions pour un montant total de 494'470 francs.

Informations

Secrétariat général du CJB : 031 633 75 73